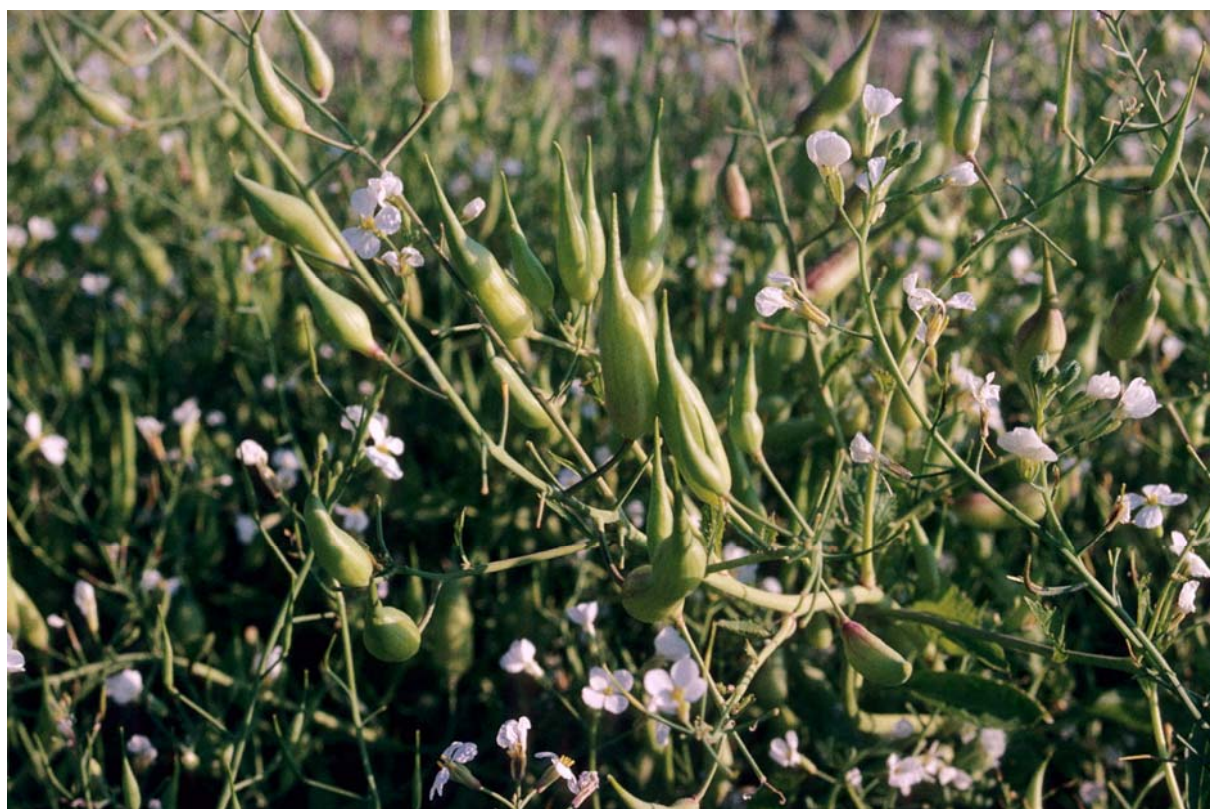




Schweizerische Kommission für die Erhaltung von Kulturpflanzen  
Commission suisse pour la conservation des plantes cultivées  
Commissione svizzera per la conservazione delle piante coltivate

# Rapport annuel 2007

*Centrale de stockage de semences*  
PAN 03-51



Radis fruits



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Projet PAN03-51

## Centrale de stockage de semences

Rapport 2007

Gert Kleijer  
Banque de gènes nationale  
Agroscope Changins-Wädenswil





Schweizerische Kommission für die Erhaltung von Kulturpflanzen  
Commission suisse pour la conservation des plantes cultivées  
Commissione svizzera per la conservazione delle piante coltivate

## Projet PAN 03-51

### Rapport 2007

La centrale de stockage et de distribution de semences de plantes potagères existe depuis 2005 et a pour but l'intégration des accessions de variétés de légumes dans la banque de gènes nationale. Elle assure:

1. le stockage de semences des accessions régénérées
2. le maintien du pouvoir de germination
3. la mise à disposition pour les organisations et les tiers de la semence

Par la qualité des possibilités de stockage, ACW Changins peut offrir des conditions optimales pour le stockage à long terme à  $-20^{\circ}\text{C}$  et à moyen terme à  $+4^{\circ}\text{C}$ . Le stockage à  $-20^{\circ}\text{C}$  assure la conservation et sauvegarde, à long terme d'une accession dans la collection de base. La conservation à  $+4^{\circ}\text{C}$  constitue la collection de travail qui sert, entre autres, à mettre à disposition de la semence pour les utilisateurs.

La centrale travaille en étroite collaboration avec les projets PAN 03-84 et PAN 03-87, qui ont pour but la régénération de 30 variétés d'espèces de plantes potagères. Parmi ces 30 variétés, nous trouvons des espèces autogames et allogames qui peuvent être annuelles ou bisannuelles, avec pour chaque catégorie, des spécificités pour la multiplication des semences.

En 2007, nous avons reçu les semences de 12 variétés annuelles, semées en 2007 et de 18 variétés bisannuelles, semées en 2006.

La procédure, après réception des échantillons, doit correspondre à des standards de qualité, valable pour la banque de gènes nationale.

1. Contrôle visuel de la qualité de semences (impuretés, dégâts d'insectes, etc)
2. Détermination, si nécessaire, du pouvoir de germination avec des méthodes adaptées à chaque espèce
3. La semence reçue est conservée à  $+4^{\circ}\text{C}$
4. La semence est séchée pendant 2 semaines à  $+25^{\circ}\text{C}$  et une humidité relative à 10%. La semence séchée est répartie dans plusieurs sachets en aluminium plastifié et dûment étiqueté, puis est mise au congélateur à  $-20^{\circ}\text{C}$ .
5. Le solde est conservé dans des sachets en papier et est disponible pour satisfaire des demandes.

Le choix des variétés à multiplier est déterminé par le groupe de travail légumes de la CPC. Les variétés sont originaires de la banque de gènes nationale ou des organisations privées comme Sativa, Samengärtnerei Zollinger ou Pro Specie Rara. Toutes les variétés multipliées se trouvent sur la liste positive. Les variétés qui ne se trouvent pas encore dans la banque de gènes nationale y seront incluses.